

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Brussels, May 1974

A NEW ENERGY POLICY STRATEGY FOR THE EUROPEAN COMMUNITY

The Commission has just presented the Council with an energy policy strategy for the Community. It is the answer to the recent oil crisis which revealed the need for such a long-term strategy by showing up the weak points in the Community's energy supplies: the preponderance of oil and the high degree of dependence on imported oil as a source of energy. The risks involved in such a situation have been stressed by the Commission for a long time, but the crisis has added a third factor: the enormous increase in the price of oil. The proposed strategy is based on those three factors. It is therefore aimed at bringing about a fundamental change in the energy supply structure in the medium and long term. It indicates the objectives as well as projects to be undertaken in order to attain those objectives. It is a voluntaristic policy to be implemented at the level of both the Community and the Member States.

A. The long-term objectives

By the end of the century nuclear energy and gas should be the predominant sources of energy supplies.

In the year 2000, nuclear energy could cover at least 50% of total energy needs. Nuclear energy has the advantage of being a secure form of energy since it uses a raw material (natural uranium) which is found in many parts of the world and which, furthermore, can be transformed into fuel in the Member States themselves. It also has the advantages of being easy to transport and store, and of being non-polluting, etc.

Gas (natural gas and synthesis gas based on oil or solid hydrogenous fuel) could cover one third of total energy needs.

Thus by the end of the century the Community could be dependent on coal and oil to cover only approximately one quarter of its energy needs, including the use of certain quantities of oil and coal for gas production.

Non-conventional sources of energy (solar and geothermal energy) will by that time still cover only a minimal percentage of the needs.

B. The objectives for 1985

On the demand side two objectives must be pursued:

- a) The rate of increase in the use of energy must be reduced without curbing the growth of the GNP. This is possible: a more rational utilisation of energy and a reduction in wasteful use should enable internal energy consumption in 1985 to be kept at a level of 10% lower than forecast before the crisis, without the ultimate consumer being deprived of any energy.

./.

- b) Electricity consumption should be encouraged, without, however, increasing the dependence on oil, so as to ensure that 35% of total energy is consumed in this form (25% at present). This would create a much larger market for nuclear energy.

On the supply side, the objectives should be as follows:

- a) Nuclear energy could be used for 50% of the electricity production in 1985, so that a total nuclear power-station capacity of more than 200 GWe would be required in 1985 (11 GWe at present).
- b) Internal production of solid fuel (coal, lignite, peat) should remain at its present level; an increase in supplies should be obtained by importing coal.
- c) There will have to be a great increase in the internal production and imports of natural gas.
- d) The consumption of oil will have to be restricted to specific uses (motor fuel and as a raw material).

Thus the consumption of crude oil could reach its peak in 1980 and return to its 1973 level around 1985.

Total primary energy needs in 1985* -- Community

	1973 (estimates)		1985 (initial fore- casts)		1985 (objectives)	
	Mill.toe	%	Mill.toe	%	Mill.toe	%
Solid fuels	227	22.6	175	10	250	16
Oil	617	61.4	1160	64	655	41
Natural gas	117	11.6	265	15	375	24
Hydroelectric power and others	30	3.0	40	2	35	2
Nuclear energy	14	1.4	160	9	260	17
	1005	100	1800	100	1575	100

* Internal consumption + exports + bunkers.

The achievement of these objectives will lead to greater security of supplies, i.e. a reduction in the share of imported energy in total consumption from 60 to 40%. After 1985 the exploitation of new sources in the Community (North Sea) will still further reduce the part played by imports from non-member countries in the Community's oil supplies.

The figures given are not estimates but objectives to be revised periodically and adapted to the situation prevailing in each Member State. They must also be incorporated in the other Community policies: environment, external relations, industrial policy, scientific and technical research. As far as the latter is concerned, the Commission has already embarked on a large amount of preparatory work in the field of energy research.

C. The policy to be implemented

In order to achieve the redistribution of the total demand for energy in 1985, projects must be commenced now to influence the supply and demand of each source of primary energy.

a) Electricity and nuclear energy

An increase in the use of electrical energy will depend largely on the more rational use of the existing power stations and on the availability of means to finance new construction of power stations as a result, in particular, of a suitable pricing policy.

In the production of electricity coal could find a larger market if sufficient quantities were available. From now on natural gas will in principle have to be reserved for uses other than fuel for power stations. For power stations burning petroleum products, the long-term aim must be to restrict their consumption exclusively to heavy residues from refineries. To achieve this aim, permission to build new oil-fired base-load plants must no longer be granted save in exceptional cases.

On the other hand, the production of nuclear power should be developed to the maximum. It is therefore essential that the Community's industrial capacities should be able to cope with building the new power stations in the time required, that the development of nuclear energy should not have adverse effects on the health of the general public or on the environment and that the supply of nuclear fuels to these power stations should be secure. The Commission has already submitted proposals on this subject to the Council (COM(74)10 and SEC(74)4065 final) and is to take further initiatives in this field as soon as possible.

b) Coal

With the rise in oil prices, a large proportion of Community coal production has become competitive once more. This production must be maintained at least at its present level. Large-scale rationalisation action in respect of financing and prices, increased research, a wages policy and improved working conditions are all needed. In addition, coal imports should be increased without jeopardising domestic production. The Commission is in favour of a genuine common commercial policy for coal whereby imports from non-member countries would not be restricted but would be subject to a certain degree of surveillance.

To encourage coal production, increased outlets must be found. Appropriate measures should ensure that coal users are kept competitive in comparison with other energy consumers and to promote the use of coal by conventional power stations.

The Commission also proposes to implement a coal stockpiling policy in order to cope with cyclical variations in demand and possible interruptions in the supply of coal or other energy sources.

c) Natural gas

Within ten years natural gas could be covering almost a quarter of energy requirements. This implies a doubling of domestic production and increased imports. To this end measures must be taken to encourage

prospecting for new fields in the Community and imports must be increased through concerted efforts by the Member States to make new import contracts with non-member countries or extend existing ones. The major provisions of such contracts would have to be notified to the Commission. Transport and storage systems must be improved and integrated on the Community level in order to cope more effectively with seasonal variations in demand in the various regions, and to ensure continuity of supplies.

On the demand side, the uses to which the natural gas is put must be regulated in order to ensure its optimum utilisation. To this end the use of natural gas in new power stations should be subject to prior approval and its consumption in existing power stations progressively reduced. These measures should be accompanied by a harmonised Community policy concerning prices and tariffs.

d) Oil

Even if the relative importance of oil as regards Community supplies is bound to diminish it will still remain a very important source of energy for a long time to come. Hence the Community must make every effort to ensure that sufficient quantities of oil are available at an acceptable price. The policy to be implemented in order to pursue this goal has four basic features:

1. Relations with the consuming and producing countries. As regards the oil-producing countries, the Commission hopes that the proposals that it made in January 1974 will be discussed by the Council as quickly as possible. Until the Council has stated its attitude to the proposals, bilateral agreements will require to be subject to prior consultation at Community level. In relations with the oil-consuming countries, particularly the OECD countries, the Community must be able to speak with a single voice at all times after prior consultation between the Member States.
2. Development of secure resources. Prospecting for oil and oil production within the Community must be stepped up. The oil industry would bear the brunt of the financial outlay involved, but in certain cases it should be possible for the Community to provide active assistance or information in order to promote or co-ordinate actions.
3. Measures to be taken in the event of supply difficulties. In order to offset the effects of supply deficits and yet maintain free circulation within the Community, the existing provisions in this field (in other words the Council Directives¹ instructing the Member States to maintain a minimum level of stocks¹ and the Directive concerning measures to offset supply difficulties²) must be supplemented.

In order to supplement these Decisions, provision should be made for a speeding-up of the information process and possibly a check on movements of oil within the Community and between the Community and non-member countries; measures should also be taken to harmonise efforts to reduce consumption and co-ordinated action should be taken concerning prices.

¹Directives Nos. 68/414/EEC (OJ No. L 308, 23 December 1968) and 72/425/EEC (OJ No. L 291, 28 December 1972).

²Directive No. 73/238/EEC (OJ No. L 228, 16 August 1973).

4. Organising the market to ensure smooth functioning. The Community policy proposed in order to meet this requirement is based on three pillars: information, concertation and means of action.

Information is indispensable for ensuring transparency of the market. Flexible arrangements must be set up. In an initial stage it will only be necessary for the information procedure to cover Community imports and exports, proposed investments by undertakings and the various elements involved in the cost and price of oil. An information system already exists for imports and investments (Council Regulation Nos. 1055 and 1056 of 18 May 1972¹). The system could be expanded to cover imports by extending Regulation No. 1055 to petroleum products. A proposal on this subject and a proposal concerning exports have already been submitted to the Council.

Where the elements involved in the cost and price of oil are concerned, the Commission suggests that detailed and regular information should be communicated covering costs and prices (cif and fob) of imported crude oil and petroleum products, and refining and distribution costs in each of the Member States.

Moreover, the Commission is proposing on-going concertation between the various operators in the oil market, i.e. between the Governments, the Commission and the oil companies. In the early stages at least, the procedure for this concertation must remain very flexible and not be given any rigid legal framework. This concertation could take place particularly within the Energy Committee and will deal with all questions of supply and the activities of the industry on the Community oil market.

The Community means of action proposed by the Commission are few in number, as it is not the Commission's aim to make the functioning of the market too rigid, which might happen if there were excessive rigid regulations. Generally speaking, the Commission is proposing three courses of action, the first of which is already operative, namely Community provisions on industrial competition and mergers. The second deals with commercial policy and the Commission is proposing that hydrocarbon imports and exports be subject to a joint inspection scheme (all licences granted). From a statistical point of view, this system would be valuable and, in times of crisis, would make it easier to adapt to a changing situation. The third course of action, which ought to be applied in stages, deals with the prices of oil products, whose levels should be aligned. After prior consultation between the Member States and the Commission, on any price alterations, there should be a gradual harmonisation of the criteria for price-fixing, such that, in the end, there would be a Community system based on the transparency and the publishing of the prices, which firms had been free to fix. The national and Community authorities would intervene only if the market pressures increased or to prevent Community energy objectives from being jeopardised. The technical procedure for this system still needs to be defined.

c) Cost of measures to be taken

The cost of the proposed policy must not be compared to the pre-oil crisis situation but to the cost of a less voluntaristic development in the energy supply position, particularly in terms of imports and the balance of payments.

The new strategy would require a net additional investment of about 10,000 million dollars (at 1973 rates) for the period 1975/85. On the other hand, it would mean a net saving of about 50,000 million dollars (1973 rates) in overseas payments for the same period.

From a macro-economic point of view, therefore, the new strategy - far from increasing the cost of supplies - would progressively reduce it.

To achieve this investment a prices policy would be needed to guarantee investors long-term profitability and security. This policy might be accompanied by incentive devices to speed up investment and by fiscal measures to prevent undue financial benefits from accruing in respect of energy sources which have a low initial cost. A charge on the budget would arise only if the Member States or the Community had to take action to moderate or encourage spontaneous developments.

D. Conclusions

In order to attain the proposed objectives by 1985 at the latest, a meaningful supply policy will therefore have to be pursued for each source of energy, comprising the appropriate incentive or disincentive measures in the administrative and financial fields both at the national and the Community level. Support to implement this strategy might come from a Community body having legal personality and financial autonomy.

If the Council adopts this new energy policy strategy, the Community would have a well-defined framework, into which would fit national policies and any future concrete proposals by the Commission on measures to be taken. The Commission would stress the need for the rapid implementation of the proposed Community policy to prevent any new energy crises in the future from jeopardising the prospects for the Community's revival and survival.

(1) Some of the proposed measures are already before the Council; others will be forwarded together with the above-mentioned strategy document. These are:

1. Proposal for a Council Directive to restrict the use of natural gas in power stations;
2. Proposal for a Council Directive to restrict the use of petroleum products in power stations;
3. Proposal for a Council Regulation to establish an import and export system for hydrocarbons;
4. Communication to the Council on the rational use of energy.

LSMANDENS GRUPPE
RECHERGRUPPE
OKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCÈ
BUREAU VAN DE WOORDVOERER

INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Bruxelles, mai 1974

UNE NOUVELLE STRATEGIE DE POLITIQUE ENERGÉTIQUE
POUR LA COMMUNAUTÉ

La Commission vient de soumettre au Conseil une stratégie de politique énergétique pour la Communauté. C'est la réponse à la récente crise pétrolière qui a démontré la nécessité d'une stratégie à long terme en mettant en évidence les points faibles de l'approvisionnement énergétique de la Communauté: la prépondérance du pétrole et la forte dépendance du pétrole importé dans l'approvisionnement énergétique. Les risques qui en découlent ont été soulignés par la Commission depuis longtemps. Mais un troisième élément s'y est ajouté pendant la crise: l'augmentation brutale du prix du pétrole. La stratégie proposée est basée sur ces trois facteurs. Elle vise en conséquence à un changement profond de la structure d'approvisionnement en énergie à moyen et long terme. Elle indique les objectifs ainsi que des actions à prendre pour les atteindre. Il s'agit là d'une politique volontariste à mettre en oeuvre tant au niveau de la Communauté que des Etats membres.

A. Les objectifs à long terme

A la fin du siècle, l'énergie nucléaire et le gaz devraient être les composantes prédominantes de l'approvisionnement en énergie.

L'énergie nucléaire pourrait, en l'an 2000, couvrir au moins 50 % des besoins totaux d'énergie. Le nucléaire a l'avantage d'être une énergie sûre, parce qu'il utilise une matière de base (uranium naturel) largement répartie dans le monde, qui, en plus, peut être transformée en combustibles dans les Etats membres même. Elle présente en outre les avantages de facilité de transport et de stockage, de sauvegarde de l'environnement, etc.

Le gaz (gaz naturel et gaz de synthèse à base de pétrole ou de combustibles solides, hydrogène) pourrait couvrir un tiers de la consommation d'énergie.

D'ici la fin du siècle, la Communauté pourrait donc ne plus dépendre du charbon et du pétrole que pour un quart environ de ses besoins énergétiques, si l'on tient compte de l'utilisation de certaines quantités de pétrole et de houille pour la production du gaz.

Les énergies non conventionnelles (énergies solaire, géothermique, etc.) ne couvriront encore à cette époque qu'une part minimale des besoins.

B. Les objectifs pour 1985

En ce qui concerne la demande, deux objectifs doivent être poursuivis:

- a) Il faut réduire la croissance de la consommation d'énergie sans pour autant freiner la croissance du PNB. C'est possible: par une utilisation plus rationnelle de l'énergie et une réduction du gaspillage, la consommation intérieure d'énergie en 1985 devrait être de 10 % inférieure aux prévisions d'avant la crise, sans que le consommateur final soit privé.

b) La consommation d'électricité devrait être encouragée sans toutefois augmenter la dépendance vis-à-vis du pétrole, de manière à porter à 35 % la part de cette énergie dans la consommation finale (25 % actuellement). On créerait ainsi un marché beaucoup plus large pour l'énergie nucléaire.

Du côté de l'offre, les objectifs seraient:

- a) L'énergie nucléaire pourrait couvrir 50 % de la production électrique en 1985, ce qui nécessite en 1985 une capacité de plus ~~de~~ 200 GWE en centrales nucléaires (actuellement 11 GWE).
- b) La production interne de combustibles solides (charbon, lignite, tourbe) devrait rester à son niveau actuel; l'augmentation de l'offre résulterait des importations de houilles.
- c) La production interne et l'importation de gaz naturel devraient être augmentées fortement.
- d) La consommation de pétrole devrait être limitée à ses usages spécifiques (carburant et matière première). Ainsi la consommation de pétrole brut pourrait passer par un sommet en 1980 pour revenir vers 1985 au niveau de 1973.

Besoins totaux (*) d'énergie primaire en 1985 - Communauté

	1973 (estimations)		1985 Perspectives initiales		1985 Objectifs	
	Mtep	%	Mtep	%	Mtep	%
Combustibles solides	227	22,6	175	10	250	16
Pétrole	617	61,4	1160	64	655	41
Gaz naturel	117	11,6	265	15	375	24
Energie hydraulique et divers ²	30	3,	40	2	35	2
Energie nucléaire	14	1,4	160	9	260	17
	1005	100	1800	100	1575	100

La réalisation de ces objectifs entraînera une sécurité d'approvisionnement accrue, c'est-à-dire une réduction de 60 % à 40 % de la part de l'énergie importée dans le total de la consommation. Après 1985, l'exploitation de sources nouvelles dans la Communauté (Mer du Nord) réduira encore plus la part des importations en provenance des pays tiers dans l'approvisionnement pétrolier de la Communauté.

Les chiffres retenus ne sont pas des prévisions, mais des objectifs révisables périodiquement et à adapter à la situation de chacun des Etats membres. Ils doivent d'autre part être insérés dans l'ensemble des autres politiques communautaires: environnement, relations extérieures, politique industrielle, recherche scientifique et technique. En ce qui concerne la dernière, la Commission a déjà entrepris des travaux préparatoires importants en matière de recherche énergétique.

(*) Consommation intérieure + exportations + soutes

C. La politique à suivre

Pour arriver en 1985 à la nouvelle répartition de la demande globale en énergie, des actions sont nécessaires dès à présent pour influencer la demande et l'offre de chaque énergie primaire.

a) Electricité et énergie nucléaire

La promotion d'énergie électrique dépendra en grande partie d'une utilisation plus rationnelle des centrales électriques et de la possibilité de financer de nouvelles centrales, grâce notamment à une politique tarifaire adaptée.

Pour la production d'électricité, le charbon pourrait encore trouver un débouché important si des quantités suffisantes sont disponibles. Le gaz naturel devra désormais être réservé, en principe, à d'autres usages que la combustion en centrales électriques. Quant aux produits pétroliers, seuls les résidus lourds des raffineries devraient à long terme être brûlés dans les centrales. Dans ce but, il faut dès à présent ne plus autoriser la construction de centrales à base de fuel, sauf cas exceptionnels.

Par contre, la production d'électricité nucléaire doit être développée au maximum. Il est donc nécessaire que les capacités industrielles de la Communauté soient suffisantes pour la construction des nouvelles centrales en temps voulu, que le développement nucléaire ne porte pas préjudice à la santé des populations et à l'environnement, et que l'approvisionnement des centrales électriques en combustibles nucléaires soit assuré. La Commission a déjà soumis des propositions dans ce sens au Conseil (COM(74)10 et SEC(74) 4065 final). Elle prendra incessamment d'autres initiatives en la matière.

b) Le charbon

Avec la hausse des prix du pétrole, une bonne part de la production communautaire de charbon est redevenue compétitive. Cette production devrait être maintenue au moins à son niveau actuel. Cet objectif nécessite des grands efforts de rationalisation, des mesures en matière de prix, le développement de la recherche, ainsi qu'une politique de salaires et d'amélioration des conditions du travail.

En outre, les importations de charbon devraient être encouragées sans cependant compromettre la production intérieure. La Commission préconise une véritable politique commerciale commune pour le charbon dans le cadre de laquelle les importations en provenance des pays tiers devraient pouvoir se développer sans restrictions, mais être soumises à une certaine surveillance.

Pour encourager la production charbonnière, il faudrait en assurer l'écoulement en élargissant ses débouchés. Des mesures appropriées permettraient de garantir la compétitivité des consommateurs de charbon communautaire et de promouvoir l'utilisation du charbon dans les centrales électriques conventionnelles.

La Commission propose, en outre, la mise en oeuvre d'une politique de stockage du charbon pour faire face aux variations cycliques de la demande et aux interruptions éventuelles des approvisionnements de charbon ou d'autres sources d'énergie.

c) Le gaz naturel

Le gaz naturel pourrait, d'ici dix ans, couvrir près d'un quart des besoins énergétiques. Cela implique le doublement de la production intérieure et

un recours accru aux importations. Dans ce but, la prospection de nouveaux gisements communautaires doit être encouragée et les importations doivent être développées grâce à une concertation communautaire pour la conclusion ou l'élargissement de contrats d'importation avec des pays tiers, contrats dont les clauses essentielles devraient être communiquées à la Commission. Pour mieux affronter les variations saisonnières de la demande dans les différentes régions et pour renforcer la continuité de l'approvisionnement, les systèmes de transport et de stockage devraient être améliorés et intégrés sur le plan communautaire.

Du côté de la demande, il conviendrait de réglementer l'utilisation du gaz pour assurer son usage optimal. Dans ce but, l'utilisation du gaz naturel devrait être soumise à une autorisation préalable dans de nouvelles centrales électriques et progressivement réduite dans des centrales déjà existantes. Ces mesures devraient être accompagnées d'une politique harmonisée au niveau communautaire des prix et des tarifs.

d) Le pétrole

Même si son poids relatif dans l'approvisionnement de la Communauté doit se réduire, le pétrole demeurera encore longtemps une source très importante d'énergie. La Communauté doit donc veiller à ce qu'elle en reçoive la quantité nécessaire et à des conditions économiquement acceptables. La politique à mener dans ce but doit reposer sur quatre pivots essentiels:

1. Relations avec les pays consommateurs et producteurs. En ce qui concerne les pays producteurs, la Commission souhaite que ses propositions de janvier 1974 soient discutées le plus rapidement possible par le Conseil. Tant que ce dernier ne se sera pas prononcé, les accords conclus bilatéralement devraient faire l'objet d'une consultation préalable au niveau communautaire. Vis-à-vis des pays consommateurs, notamment au sein de l'OECD, la Communauté devrait parler en permanence d'une seule voix après consultation préalable entre Etats membres.
2. Développement de ressources sûres. Il s'agit ici de renforcer la recherche et la production de pétrole sur le territoire de la Communauté. L'effort financier principal serait supporté par l'industrie pétrolière. Mais dans certains cas, une participation active ou une action d'information de la Communauté devraient inciter ou coordonner les actions.
3. Mesures en cas de difficultés d'approvisionnement. Pour alléger les effets d'un déficit d'approvisionnement tout en maintenant la libre circulation dans la Communauté, il faut compléter les dispositions qui existent déjà dans ce domaine, à savoir les directives du Conseil obligeant les Etats membres de maintenir un niveau minimum de stocks (1) et la directive concernant les mesures destinées à atténuer les effets de difficultés d'approvisionnement (2).
Ces dispositions devraient donc être complétées par la possibilité d'avoir une information accélérée et éventuellement un contrôle des mouvements de pétrole à l'intérieur de la Communauté et entre la Communauté et les pays tiers, ainsi que par des dispositions assorties de mesures harmonisées de réduction de la consommation et une action coordonnée sur les prix.
4. Organisation du bon fonctionnement du marché. La politique communautaire proposée à ce sujet par la Commission se place sur trois plans: information, concertation et moyens d'actions.

(1) Directives n° 68/414/CEE (J.O. n° L 308 du 23.12.1968) et n° 72/425/CEE (J.O. n° L 291 du 28.12.1972)

(2) Directive n° 73/238/CEE (J.O. n° L 228 du 16.8.1973)

L'information est indispensable pour assurer la transparence du marché. Elle doit se faire dans des conditions souples. Dans une première étape, il semble suffisant qu'elle porte sur les importations et les exportations de la Communauté, sur les investissements prévus par des entreprises et sur les différents éléments de coût et de prix du pétrole. En ce qui concerne les importations et les investissements, le système d'information existe déjà (règlements du Conseil n° 1055 et 1056 du 18.5.1972 (1)). Pour les importations, il devrait seulement être complété par l'extension du règlement n° 1055 aux produits pétroliers. Une proposition à ce sujet ainsi qu'une proposition concernant les exportations se trouvent déjà sur la table du Conseil.

Pour les éléments de coût et de prix, la Commission suggère des informations détaillées et régulières sur les coûts et les prix (cif et fob) du pétrole brut et des produits pétroliers importés ainsi que sur les coûts de raffinage et de distribution dans chacun des Etats membres.

La Commission suggère par ailleurs une concertation continue entre les différents opérateurs du marché pétrolier, c'est-à-dire entre les gouvernements, la Commission et les compagnies pétrolières. Les modalités de cette concertation, au moins dans une première étape, doivent rester très souples et ne pas être insérées dans un cadre juridique rigide. Cette concertation pourrait s'exercer notamment dans le cadre du Comité de l'Energie. Elle porterait sur tout ce qui concerne l'approvisionnement et les activités de l'industrie sur le marché pétrolier communautaire.

Les moyens d'actions communautaires, que la Commission propose, ne sont pas nombreux. En effet, la Commission n'a pas l'intention de rendre le fonctionnement du marché rigide, ce qui pourrait être le résultat d'une trop forte réglementation. Elle propose en principe trois moyens d'actions, dont le premier existe déjà, à savoir les dispositions communautaires en matière de concurrence et de concentration industrielle. Le deuxième porte sur la politique commerciale. La Commission propose que les importations et les exportations d'hydrocarbures soient soumises à un régime commun de surveillance (toutes licences accordées). Important sur le plan statistique, ce régime permettrait en période de crise de s'adapter aux circonstances. Le troisième moyen s'applique aux prix des produits pétroliers, dont les niveaux devraient être harmonisés. Ceci devrait se faire en étapes. Après une consultation préalable entre les Etats membres et la Commission sur toute modification de prix, on devrait harmoniser progressivement les critères de fixation des prix pour parvenir enfin à un régime communautaire fondé sur la transparence et la publicité des prix, fixés librement par les entreprises. Les autorités nationales et communautaires ne pourraient intervenir qu'en cas de tension du marché ou pour éviter que les objectifs énergétiques de la Communauté soient mis en cause. Les modalités techniques de ce régime devraient encore être précisées.

e) Les coûts des mesures à prendre

Les coûts de la politique proposée ne doivent pas être comparés à la situation d'avant la crise pétrolière, mais aux coûts d'une évolution moins volontariste de l'approvisionnement énergétique, notamment en termes d'importation et de balance des paiements.

La nouvelle stratégie entraînerait des investissements nets supplémentaires d'environ 10 milliards de dollars 1973 pour la période 1975/1985. En contrepartie, elle représenterait une économie nette d'environ 50 milliards de dol-

(1) J.O. n° L 120 du 25.5.1972

lars 1973 en paiements extérieurs pour la même période. Au plan macro-économique, la nouvelle stratégie, au lieu d'accroître le coût de l'approvisionnement, le réduirait, au contraire, progressivement.

Pour que ces investissements soient réalisés, il faudrait, par une politique de prix, garantir aux investisseurs une rentabilité et une stabilité à long terme. Cette politique pourrait éventuellement être accompagnée de mesures d'incitation pour accélérer les investissements ou de mesures de caractère fiscal pour éviter que des rentes ne se créent au profit de sources d'énergie à coût initial peu élevé. Des charges budgétaires n'en résulteraient que dans la mesure où les Etats membres ou la Communauté devraient prendre des mesures de freinage ou d'accélération des évolutions spontanées.

D. Conclusions

Pour s'approcher au maximum en 1985 des objectifs proposés, il sera nécessaire de mener pour chaque source d'énergie une véritable politique d'approvisionnement comportant des mesures appropriées d'incitation ou de dissuasion dans les domaines administratifs et financiers tant au plan communautaire qu'au niveau national. Le soutien à la réalisation de la stratégie pourrait être donné par un organisme communautaire doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

L'adoption par le Conseil de cette nouvelle stratégie de politique énergétique doterait la Communauté d'un cadre bien défini dans lequel devraient s'intégrer les politiques nationales et les futures propositions concrètes de la Commission (1). La Commission insiste sur la mise en oeuvre rapide de la politique communautaire proposée pour empêcher qu'à l'avenir de nouvelles crises énergétiques risquent de mettre en danger les chances de relance et de survie de la Communauté.

(1) Certaines propositions se trouvent déjà sur la table du Conseil. D'autres lui seront soumises en même temps que la stratégie ci-décrite. Il s'agit de:

1. Proposition de directive du Conseil concernant la limitation de l'utilisation du gaz naturel dans les centrales électriques;
2. Proposition de directive du Conseil concernant la limitation de l'utilisation des produits pétroliers dans les centrales électriques;
3. Proposition de règlement du Conseil établissant un régime d'importation et d'exportation pour les hydrocarbures;
4. **Communication au Conseil concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie.**